

Séance du 16 JUIN 2020

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Cette séance se tient au surlendemain de l'allocution du Président de la République, sur la phase finale du dé-confinement dans notre pays.

En ce début de Comité Technique Local, Solidaires Finances Publiques a une pensée pour toutes les familles endeuillées par le virus Covid-19, que les victimes soient des malades ou des soignants emportés eux-mêmes par la maladie dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour toutes celles et tous ceux qui ont été touché-es par celle-ci, parmi lesquel-le-s un certain nombre de nos collègues.

Comme nombre de pays, la France doit toujours faire face à une crise sanitaire inédite et inégalée par son ampleur depuis près d'un siècle.

Cette crise sanitaire, qui n'est sans doute malheureusement pas encore terminée, vient accentuer une crise sociale qui était déjà là et ne demandait qu'à exploser et vient déclencher une crise économique très importante.

Pendant cette période de pandémie, les Français auront découvert à quel point les services publics sont nécessaires, à quel point il est important d'avoir des fonctionnaires en nombre suffisant et dotés des matériels adéquats pour assurer le bon fonctionnement du pays.

Les Français ont ainsi mesuré face au Covid-19, le gouffre entre le discours officiel qui se veut toujours rassurant par principe et les difficultés de la Fonction publique hospitalière, malmenée par une logique purement comptable se traduisant par des années et des années de coupes sombres dans les budgets et les effectifs.

On leur a demandé d'aller au front sans masque, avec des protections confectionnées parfois avec des sacs poubelles, avec une pénurie de tests pour parvenir à cantonner la diffusion du virus, une pénurie de produits médicaux, un peu à l'image des hussards polonais à qui on avait demandé d'aller affronter les panzerdivisions avec leurs seuls chevaux et épées, au début de la seconde guerre mondiale.

Car s'il s'agissait bien d'une guerre comme l'a déclaré E. Macron, les personnels soignants n'auront

eu pour eux que leur courage -en payant le prix fort de leur vie malheureusement parfois- leur inventivité et leur engagement pour faire face ... comme ils l'expriment aujourd'hui même, à travers leur action nationale.

Ce même schéma se reproduit à l'infini dans toute la Fonction publique.

La preuve est maintenant faite : toutes les administrations sont essentielles à la vie de nos concitoyens en termes sanitaire, économique, en terme du « vivre ensemble », en terme d'égalité de traitement et d'équité dans le traitement.

Pour la DGFIP, le constat est hélas le même : manque d'effectifs après des décennies de coupes sombres, manque de moyens matériels mis fortement en exergue en matière informatique pendant le confinement par l'obligation de placer une très grande partie des agent-es en ASA, alors même que leurs missions étaient pour la plupart télé-travaillables...

Et pourtant les agents sont dynamiques, volontaires, dotés d'un sens du service public exemplaire. Il n'y a qu'à voir le grand nombre d'entre eux qui se sont porté-es candidat-es pour apporter leur soutien à la campagne IR notamment, dans un contexte pourtant peu amène.

Ministres et Directeur Général n'ont eu de cesse de les féliciter (et de s'en féliciter), de reconnaître leur professionnalisme...mais ce sera là la seule et unique reconnaissance envers les agents.

L'« affaire » du pont du 22 mai et le refus de laisser poser un jour de congé, ce qui n'avait aucune incidence pour l'Administration, aura profondément marqué le mépris que toutes ces bonnes gens ont à leur endroit et au-delà la confiscation de jours d'ARTT et de congés au plus près des termes strictes des ordonnances gouvernementales, leur a montré la vraie valeur qu'ont leur donne.

L'appréciation mesurée de la loi, plus largement la bienveillance, c'est toujours pour les autres, ceux que l'on contrôle, y compris ceux qui en abusent !

Au-delà force est de constater que pendant les affaires, les affaires reprennent ... les transferts de missions, l'externalisation et autres restructurations sont d'ores et déjà prêts à reprendre dans le plus grand mépris pour les personnels et sans prendre le temps d'effectuer un bilan sérieux de la crise sanitaire, sans tenir compte des aspirations des agents et des citoyens.

S'agissant du plan de reprise d'activité (PRA), aucune des notes dédiées ne consacrent, ne serait-ce qu'un paragraphe, à la sécurité des agents confrontés à un retour en entreprise.

Il est totalement inadmissible que ce point ne soit envisagé que sous le seul angle de l'entreprise.

A minima les vérificateurs seront dotés de masques et de gel ; mais qu'en est-il des obligations des entreprises vérifiées à l'égard des vérificateurs ? Dans un monde où le contrôle fiscal était une priorité, il appartenait aux entreprises d'organiser et de sécuriser les interventions des agents du contrôle fiscal. Le plan propose très timidement sur le sujet une concertation avec le dirigeant.

Après le fameux « excusez-nous de venir vous déranger » voici venir un nouvel épisode intitulé : *« nous autorisez-vous à exercer notre mission » ?*

Par ailleurs, la mission de contrôle fiscal est une mission difficile, et en temps de crise, tensions, insinuations, propos malsains seront certainement au rendez-vous des quelques dossiers que les agents pourront reprendre ou débiter. Après des années de bataille pour la défense des conditions de vie au travail des agents, après des années de lutte pour faire reconnaître l'existence des risques psycho-sociaux, Solidaires Finances Publiques constate et dénonce l'absence de mesures préventives sérieuses. Ce point n'est absolument pas évoqué. Les agents apprécieront !

Comme nous l'avons annoncé, nous n'hésiterons pas à saisir le CHSCT de Haute-Garonne sur ces

sujets et à mettre en œuvre des droits d'alerte en fonction de la situation à venir le cas échéant.

Le plan de reprise d'activité de la DIRCOFI Sud Pyrénées décompose la mission de contrôle fiscal et pose comme première priorité, l'appui aux missions prioritaires.

L'engagement de nouveaux contrôles constitue la troisième et dernière priorité. Il s'agit là encore d'un retour très progressif, sur des opérations susceptibles de se dérouler du bureau ou selon des modes d'interventions alternatifs au contrôle ...Autrement dit, le contrôle fiscal n'est plus une mission prioritaire et ne s'exercera plus en sa forme actuelle pendant quelques temps. Il se bornera à des opérations rapides (EC, CSP...) voire à des relances amiables ! On pourrait parler de simulacre.

Après le contrôle apaisé, le contrôle simulé. Certes, il subsistera les opérations de contrôle sur des présomptions de fraudes graves.

Pour Solidaires Finances Publiques, la lecture de ce PRA, déclinaison loyale de la note DG du 12 mai, place sous tutelle politique la mission même du contrôle fiscal.

Il y est minutieusement décrit ce qu'il faut faire et, à contrario, ce qu'il ne faut pas faire mais de manière tellement évasive que la constitution d'un groupe de travail a été jugée nécessaire afin de régler les nombreuses difficultés pratiques et techniques que la note engendre.

Ainsi, la loi ESSOC trouve en cette crise sanitaire une alliée efficace qui autorise le développement des nouvelles procédures d'examen de comptabilité, de 2120 suite à 3909, d'audit...dans un climat « apaisé » et à la demande du contribuable.

Revient en force l'idée d'un contrôle fiscal à 2 vitesses : le contrôle fiscal à minima et le contrôle de la vraie fraude avérée (encore faudrait t-il avoir les moyens humains de terrain de la détecter !)

Pour Solidaires Finances Publiques, le COVID-19 permet et accélère la réorientation du contrôle fiscal tant voulue par les plus hautes instances du pays !

Dans le même temps, la crise sanitaire démontre à quel point les services de gestion, nécessaires à la vie économique du pays, sont en difficultés non seulement par le manque de moyens matériels mais aussi par des effectifs en constante diminution.

Pour la première fois, le contrôle fiscal n'est plus une mission prioritaire et les agents du contrôle fiscal sont appelés en appui sur des missions de gestion dites prioritaires.

Si participer à un effort collectif et venir en appui à des travaux de gestion fiscale semblaient naturel, l'inscription dans la durée d'un tel appui pose questions. Quel avenir pour les agents du contrôle fiscal ? Quel avenir pour la mission même de contrôle fiscal ?

La crise économique ne saurait tout justifier. Au contraire, les périodes de crise et de soutien massif de l'État aux professionnels engendrent des schémas de fraudes, qu'il est nécessaire de détecter très vite et de vérifier tout aussi rapidement pour assurer le recouvrement.

Pour Solidaires Finances Publiques, le contrôle fiscal reste la contrepartie du système déclaratif, la fraude n'a pas disparu avec le Covid 19 !

Mais force est de constater que la note contrôle fiscal du 12 mai affirme la prédominance du recouvrement sur le répressif met à mal le principe d'égalité des citoyens devant la loi fiscale en instituant deux nouvelles catégories de contribuables : une catégorie de contribuables devenus intouchables du fait de la crise sanitaire et une autre catégorie de contribuables suspectés d'avoir profité de la crise.

Pour Solidaires Finances Publiques, la présence d'un contrôle fiscal, avec peu ou sans recouvrement, peut avoir bien plus d'effet sur les professionnels que ce choix de baser le contrôle fiscal sur les seuls dossiers à recouvrement sans difficulté.

C'est ainsi que le contrôle se trouve réorienté vers les dossiers patrimoniaux des personnes physiques et ESFP. Cette nouvelle orientation du contrôle fiscal vient créer une rupture d'égalité devant l'impôt.

En conclusion, les acteurs du contrôle du contrôle fiscal s'inquiètent à juste titre de l'avenir de la mission de contrôle fiscal.

Solidaires Finances Publiques souhaite revenir sur l'ordonnance du 15 avril relative à la « confiscation » des jours ARTT et de congés.

Monsieur le Président, les agents n'ont pas choisi d'être confinés et n'ont pas davantage choisi de cesser leur activité professionnelle.

De manière très injuste, ils sont maintenant fortement sanctionnés d'avoir subi une situation qui s'est imposée à tout le monde et se voient retirer jusqu'à 12 jours de congés.

Monsieur le Président, pensez-vous réellement que les agents confinés étaient en congés, profitant pleinement de repos et détente dans un tel contexte de crise sanitaire ?

Ne pensez-vous pas au contraire que ces mêmes agents se sont sentis exclus du collectif de travail ?

Il suffit de voir le nombre demande de mise à disposition de matériel pour pouvoir télétravailler depuis le début du confinement et pour vous rassurer, avant même la signature des ordonnances.

Aujourd'hui, Solidaires Finances Publiques revendique le droit au télétravail pour tous les agents qui le souhaitent, l'organisation des missions pour permettre à tous les agents d'obtenir le droit au télétravail et la fourniture du matériel nécessaire à tout télétravailleur.

La Direction Générale n'a pas tenu sa promesse d'application mesurée de l'ordonnance, et aujourd'hui vous nous répondez certainement que vous n'avez aucune latitude pour faire autrement.

Nous demandons donc dans le sens de notre demande de point à l'ordre du jour, toute la transparence sur cette opération de prélèvement-confiscation de jours.

Pour autant, vos agents, nos collègues, qui ont été dépouillés de nombreux jours ARTT risquent d'être confrontés à de réelles difficultés et ne disposeront plus de suffisamment de jours pour poser une absence pour des motifs autres (nécessités familiales, administratives ou de santé)..., quelle sera alors votre attitude ? Userez-vous de votre droit d'accorder des autorisations d'absence exceptionnelles ?

X

X X

Aujourd'hui, au plan local et après ces nombreuses conférences téléphonées menées au cours du confinement, un constat s'impose : vous ne considérez pas les organisations syndicales de la DIRCOFI Sud-Pyrénées comme des partenaires à part entière pour éclairer vos décisions.

L'impression que nous avons est davantage que nos discussions vous permettent de mettre des croix dans la case du suivi du dialogue social dans notre direction.

Alors que dimanche dernier encore, le Président de la République insistait dans son allocution sur l'importance du dialogue social et des corps intermédiaires dans notre pays, nous avons

l'impression à Solidaires Finances Publiques que c'est le service minimum qui prévaut et encore à condition que nous ne soulevions aucune revendication.

Nous avons déjà eu l'occasion bien avant le confinement de déplorer les convocations de plus en plus erratiques du Comité technique local (9 mois entre deux convocations avant celui enfin convoqué au mois de mars dernier), nous ne pourrions que déplorer la même absence de considération pour notre demande de réunion d'information en amont de l'organisation des mouvements locaux de mutation, alors même qu'on nous avait juré la main sur le cœur que rien ne changerait avec la suppression des CAP locales, que nous disposerions des mêmes informations et dans les mêmes délais.

A moins que vous ne préféreriez que le Service RH gère en direct toutes les demandes de renseignements diverses et variées émanant des agents ?

Même pas un accusé de réception de notre demande intersyndicale du jeudi 11 juin. A la DRFiP voisine, M.PERRIN que nous pensons pas moins occupé, a accusé réception à 20h45 d'un message envoyé par l'un de nos camarades à 20h 30, un vendredi soir, en lui répondant s'occuper de la question posée dès que possible !

Nous voulons garder un esprit ouvert, nous n'osons dire constructif.

A l'occasion de la séance du CTL aujourd'hui, nous vous avons adressé un grand nombre de questions diverses, en plus des informations importantes attendues sur les mouvements locaux :

- Dispositif de versement de la prime exceptionnelle "COVID" dans notre Direction : missions éligibles pour les bénéficiaires ; répartition par grade; modalités d'information de l'ensemble des agents sur le dispositif retenu
- Diffusion de la note locale sur le versement de l'indemnité de repas du midi à 17€ 50, à compter du 11 mai et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, dans certaines situations
- Pont du 22 mai : dispositif final retenu, modalités de rectification des situations dans SIRHIUS
- Information sur l'affectation des nouveaux inspecteurs en Mai sur TARBES et CAHORS
- Télétravail : dispositif applicable à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet ; conditions d'application du décret Fonction Publique du 5 mai
- Réorganisation de l'activité des B en brigades sur Toulouse au 1.09.2020
- Organisation de la 1ère DIVISION, à la suite du non-remplacement de l'agent technique sur Toulouse au 1.09.2020

Nous espérons, puisque nous avons la journée devant nous, obtenir les réponses efficaces à toutes ces questions.

Au-delà de nos attentes et dans le prolongement de notre mandat représentatif, il en va aussi du climat de la reprise dans les services sur de nombreux points, comme nous vous l'avons déjà précédemment indiqué lors de nos dernières conférences téléphonées.